



L'HAD Soins et Santé développe une **filière HAD ANTE et POST-PARTUM** pour la prise en charge de patientes ayant pour objectif le maintien à domicile. Ces prises en charge visent à **prévenir ou éviter toute hospitalisation itérative**.

## Critères d'inclusion

- Stabilité clinique
- Accord de la patiente pour la prise en charge en HAD
- Patiente habitant dans le Rhône, le Nord Isère, ou les communes limitrophes de l'Ain
- Patients avec droits sociaux : ALD, CMU, AME, ...
- Si absence de droits ou droits partiels : PEC HAD si devis accepté par la patiente

## Critères d'exclusion

- Patiente non observante et/ou non compliant
- Trajet domicile / maternité estimé trop long en fonction de la situation
- Domicile non adapté à une PEC en HAD

### Traitement d'une demande de PEC Post-Partum

### Prise en charge en Post-Partum

### Relai

